



DIRAP

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Vendredi 15 mars 2019

L'assemblée générale de la Dirap s'est déroulée le 15 mars 2019 à Génicourt, nous remercions une nouvelle fois la municipalité pour son accueil.

Présents : 43 adhérents (et total 67 lors présentation projet T4 ADP) - Pouvoirs : 78 - Nombre d'adhérents : 130, le quorum est atteint.

Le bureau était constitué de : JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

Nous remercions les élus de leur présence : M. Savignat - député du Val d'Oise, M. Seimille - Vice Président du Conseil Départemental du Val d'Oise, M. Matéos - maire de Montgeroult, M. Pelletier - maire d'Ableiges, M. Paris - maire de Sagy, les maires représentés de Marines, Frémécourt, ou excusés dont Mme Von Euw - Conseillère Régionale, **compléter**

Rapport moral

Le plan de travail présenté lors de la dernière assemblée a été globalement respecté.

Veille et information de la population via le site internet dirap.org. Exploitation du réseau de stations de mesure de bruit et diffusion des résultats; Exploitation d'un système de repérage des trajectoires.

La lettre de la Dirap n'a pas été distribuée car les informations relatives au projet ADP d'augmentation de l'aviation d'affaire n'ont pas été transmises en 2018.

La DIRAP a participé à la CCE en janvier 2019, le projet de modification de masse des pistes a été relancé par ADP pour discussion en prochaine comité permanent. La DIRAP a pour sa part présenté de nouveau les craintes et demandes des riverains de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

La DIRAP membre de la CCE de Roissy CDG a assisté aux CCE, comité permanent et groupe de travail « suivi vols de nuit ».

La DIRAP a participé au conseil d'administration de l'UFCNA pour mener les actions en coordination avec d'autres associations françaises.

Activité détaillée en 2018 :

CCE de l'aérodrome de Pontoise / Cormeilles en Vexin

CCE du 31 janvier 2019 (pour 2018)

L'activité de l'aérodrome est en décroissance depuis 2011 pour atteindre 43 700 mouvements/an en 2018 (progression de 9 % / 2017). L'aviation d'affaire représente en moyenne 300 à 700 mouvements par an selon les années.

Les suivis des trajectoires aviation légère sur plusieurs journées (les chevelus) sont présentés. La DIRAP a démontré que les zones d'attention représentées par des cercles sont plus petites (de 30 à 50%) par rapport aux cartes officielles et a demandé que cela soit corrigé pour la prochaine CCE.

Le projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles par les pistes de l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a été relancé par ADP pour discussion en prochaine comité permanent, évoquant une activité d'affaire complémentaire faible MAIS sans fixer de limite. La DIRAP a pour sa part présenté les craintes et demandes des riverains de Pontoise/Cormeilles en Vexin (**VOIR le sujet traité en détail dans chapitre spécifique**).

Plusieurs élus ont fait remarqué les craintes de voir augmenter les nuisances avec l'augmentation de

l'aviation d'affaire notamment dans le contexte de privatisation d'ADP.

La DGAC a annoncé l'ajout d'un repère complémentaire sur la carte VAC de l'aérodrome : les serres de Puiseux (repère qui reste à améliorer).

La liste des plaintes 2018 a été présentée par la DGAC. La DIRAP a salué l'effort de la DGAC pour répondre plus rapidement aux plaintes transmises par la DIRAP et demandé que le service soit maintenu à ce niveau en espérant que les actions menées (rappels par courrier ou en réunions aux usagers) permettent de réduire les cas de non respects des trajectoires.

Réclamations :

Lors de l'AG, l'importance de porter réclamation est rappelée de façon à ce que la DGAC puisse traiter les cas flagrant de non respect de trajectoire.

Réclamations

La DGAC a demandé à la DIRAP d'être le point de regroupement des réclamations en cas de constat d'un survol jugé anormal et de les transmettre à la DSAC.

Transmettre à la DIRAP :

- par mail = dirap@dirap.org
- par courrier = 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Informations à donner :

- **date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère.**

CCE et comité permanent de l'aérodrome Roissy CDG (3/07 et 7/12 2018)

Informations données en CCE :

Activité 2017 : + 5,7 % passagers et +0,7 % mouvements ; l'emport moyen (nombre de passagers par avion) augmente régulièrement.

L'Indicateur énergie sonore IGMP (local) atteint 66,7 en 2017, il était de 100 en 2000, et baisse du fait des restrictions (moins de créneaux de nuit ; suppression d'avions bruyants) et augmentation emport.

ADP met à disposition trajectoires avions par internet (VITRAIL).

Fedex : augmentation de capacité des installations de tri de 40 % pour 2020, pas d'information sur augmentation nombre de vols ??

Descentes douces (qui réduiraient le bruit à plus de 20 km de Roissy) : complexité de réalisation en configuration face à l'Est (dont pour le Vexin), à l'étude.

ADP informe du lancement d'une concertation relative au projet « Terminal 4 ».

Etude DEBATS (bruit et sommeil /santé) : résultats prévus fin 2019

Bruit singulier des A320 : 79 % appareils équipés.

Mise en œuvre des descentes douce cœur de nuit : à 65% (concerne env. 15 avions par nuit).

Liste des dossiers du comité permanent qui intègre le groupe de travail « vols de nuit ».

Au sein de l'UFCNA

Livret « AVIONS Halte aux bruits qui courent » (disponible lors de AG), explique les nuisances subies par les riverains.

Aviation Légère:12 février 2019

Réunion avec le directeur de l'ACNUSA pour préparer les actions envisageables par cet organisme pour les aérodromes hélicoptères et aviations légère, voltige.

Aviation Générale:

Reconnaissance UFCNA comme interlocuteur diverses instances.

Assises du transport aérien : contribution Dirap relative à l'aviation légère

Quitus est demandé pour le rapport moral de l'année 2018.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier

Le bilan en euros :

Subvention département

830. €

Subventions communales	1912. €
Cotisation Adhérents	1365. €
Intérêts	148. €
TOTAL RECETTES	4255. €
TOTAL DEPENSES	- 2774. €

Le SOLDE positif 1480. €

Avoir en fin d'exercice :

Le compte bancaire	9220. €
Le compte d'épargne	19897. €
SOLDE TOTAL	29117. €

Remerciement aux 130 adhérents et aux associations, répartis sur 32 communes, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux 12 mairies et au Conseil Général du Val d'Oise pour leur soutien.

Les dépenses sont très inférieures à nos prévisions.

Le projet aviation d'affaire ADP étant resté en stand-by, il n'y a pas eu de lettre de la Dirap ni de recours à honoraires d'avocat.

De ce fait le résultat de l'année 2018, affiche un solde comptable positif de 1480 €.

Le niveau des adhésions est quasi stable par rapport à 2017, l'avoir en fin d'exercice est de 29 117 €.

Le budget prévisionnel 2019, est présenté pour approbation. Un accent sera donné en 2019 sur la communication aux populations notamment pour informer sur le projet d'ADP de modification de la masse admissible des pistes (de 17 T à 35 T) qui a été relancé en CCE de janvier 2019.

Quitus est demandé pour les comptes de l'année 2018.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Election du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est présenté aux votes des adhérents.

Le conseil d'administration est composé de JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer.

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité

Objectifs 2019

Le Conseil a présenté les objectifs pour l'année 2017.

Réduire les nuisances relatives à l'activité de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.

NIVEAU LOCAL

Veille et information de la population

Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires

Promouvoir et suivre l'utilisation de la carte pédagogique « circuits ».

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Point d'attention : projet ADP aviation d'affaire 35 tonnes

NIVEAUX NATIONAL et EUROPEEN

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Roissy CDG pour réduire nuisances (actuelles, potentielles, vols de nuit, nouvelles approches).

En coordination avec UFCNA, UECNA: travaux aviation légère, actions juridiques et réglementation.

Point d'attention : projet ADP terminal T4 de Roissy/CDG

Projet ADP d'un nouveau Terminal T4 à Roissy.

Ce projet a été présenté en début d'AG pour informer les populations conviées à la réunion car ADP n'a pas prévu d'information sur le territoire du Vexin. La prochaine présentation par ADP est le 2 avril à Conflans.

ADP a lancé une concertation (du 12 février au 12 mai 2019) sur le projet de Terminal T4 à Roissy sur 480 communes. Le dossier est disponible sur le site internet : terminal4-cdg.groupe.adp.fr.
Ce projet envisage une augmentation de 80 % du nombre de passagers et de 40 % du nombre de survols, dont sur le territoire du Vexin et des villes limitrophe, aggravant les nuisances ressenties par les populations. **La présentation est disponible sur le site internet dirap.org.**

ADP indique que la concertation doit permettre d'améliorer le projet en relations avec les parties prenantes, elle est suivie par des garants de la CNDP.

L'enquête publique relative au projet est prévue au deuxième semestre 2020.

L'investissement prévu est de 9 Milliards d'€ financé par ADP.

Pourquoi ce projet ?

Pour répondre à l'augmentation du trafic mondial de 100 % à 2030. Roissy pourrait atteindre 126 millions de passagers en 2037 soit + 80 % par rapport à 2017. Le nombre de mouvements d'avions serait en augmentation de 38 % car le nombre de passagers (emport) par avion augmente régulièrement. Le terminal T4 accueillerait 40 millions de passagers.

Les emplois directs prévus seraient de 50 000.

A noter que l'on considère que 1000 emplois sont induits pour 1 million de passagers en plus, coefficient qui ne tient pas compte des progrès d'automatisation des activités, comme noté lors des progressions passées du nombre de passagers.

ADP met en avant le hub que représente Roissy et confirme vouloir profiter de cette organisation du transport aérien pour assurer sa croissance économique. Il faut noter que 30 % des passagers actuels sont uniquement en transit. Ils permettent à ADP d'engranger des ressources importantes dans les commerces et services proposés sur l'aérogare (et pas ailleurs sur le territoire).

La consultation du rapport financier ADP 2017 indique bien que 47 % de ses ressources (EBITDA) sont du fait des commerces, services et immobilier, avant les activités aéronautiques qui représentent 35 %.

Cette mise en avant du hub, empêche d'envisager le report d'une partie du trafic hors Ile de France !

Les conséquences pour nos territoires.

Le Vexin est survolé par les nouvelles trajectoires de Roissy depuis 2012. Le projet augmenterait de 38 % les survols et impliquerait la progression de 450 à 650 vols par jour !

Les graphiques représentant les trajectoires actuelles et en projet sont présentés par la DIRAP.

Le bruit

ADP indique que l'indicateur d'énergie sonore local proche de l'aérodrome augmenterait de l'indice 66,2 en 2017 à 75 en 2037, soit le niveau de 2014.

Ce qui signifie que tous les progrès réalisés récemment avec les réglementations, dont chacun se félicitait, seraient balayés !!

ADP admet (en réunion) que IGMP ne reflète pas toute la nuisance et est ouvert à la définition d'indicateurs complémentaires.

ADP compte également sur la mise en œuvre de procédures de descentes douces pour réduire le bruit à plus de 20km de la piste (dont Le Vexin).

Il faut noter que récemment, l'OMS (organisation mondiale de la santé), **préconise de fixer la limite de bruit à Lden : 45 dB dont Ln : 40 dB la nuit.**

Bruitparif en a déduit les zones des populations survolées subissant ces niveaux de bruit (en 2017). Elles augmentent notablement, plus du double de surface par rapport au PEB actuel !

Par ailleurs, Bruitparif a diffusé en février 2019 une étude présentant les risques sanitaires potentiels liés aux bruits, dont l'aérien.

On note que plus de 1,6 millions de personnes sont impactées par les bruits aériens avec des conséquences sur la réduction du nombre de mois de vie en bonne santé. (voir étude sur site internet Bruitparif).

La pollution

ADP indique que le taux d'oxyde d'azote augmenterait de 30 % et les particules fines de 11 %.

Mais ADP compte sur la modernisation des appareils des compagnies pour se limiter à ces valeurs :

→ 100 % de renouvellement de la flotte moyen courrier

→ 30 % pour la flotte long courrier

Qui imposera, si nécessaire cette modernisation ?

Notons au passage le cynisme de ADP qui indique que

→ les oxydes d'azote seraient émis surtout en altitude !!!

→ les particules fines resteraient sur la zone aéroport : beau cynisme vis à vis des passagers et des employés sur place !

Les gaz à effet de serre

ADP prévoit des moyens pour réduire les émissions de l'activité directe de la plateforme (qui représentent une partie faible:3 %).

ADP estime que les émissions des avions (actuellement 62% du total) seront maîtrisées du fait de l'engagement de OACI de les limiter au niveau de 2020 !! et celles du transport passagers / employés (28% du total) par le recours au transport en commun !!!???

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent (sic)!!

L'Autorité Environnementale considère pour sa part que les émissions augmenteront de 30 % avec les prévisions de trafic.

L'emploi

ADP estime la création de 50 000 emplois en favorisant les localités proches.

Mais ADP indique que les populations proches actuelles ont un déficit de qualifications (et des faibles revenus), que les personnels qualifiés sont éloignés du fait de manque de logements (limitation du PEB), de choix personnel de vivre dans des zones d'habitat moins dense éloignées et moins desservies en transport.

Ce qu'il faut comprendre c'est que les populations qualifiées (de revenu plus important) s'éloignent des nuisances de l'aéroport et du risque induit sur le patrimoine (valeur habitation) !

Alors comment ADP peut penser que de nouvelles populations qualifiées resteront sous les nuisances de l'aéroport ??

Accessibilité

En 2037 : ADP envisage jusqu'à + 80 % passagers, soit + 56 millions /an par rapport à 2017.

ADP admet les engorgements des transports actuels, et compte sur des investissements futurs pour éviter l'accroissement avec l'activité du Terminal 4.

- Roissy Express ; Ligne 17 ; modernisation RER B ; *bouclage francilienne EST ; réflexion adaptation réseau BUS*

Mais ces investissements ne sont pas tous décidés !

ADP compte sur l'augmentation du transport en commun (de 37 % à 60 %!). Notamment par les salariés qui utilisent à 90 % la voiture personnelle actuellement.

Comment ADP peut espérer cela alors que les salariés habiteront certainement éloignés des nuisances de l'aérodrome, que celles-ci vont s'étendre et que les automobiles devraient être moins consommatrices de carburant donc moins coûteuses en transport ?

Ce que nous proposons pour préserver la santé des populations

- Limiter les mouvements à 500 000/an (soit le niveau actuel)

1) en augmentant rapidement l'emport (nombre de passagers par avion) par augmentation des taxes et des interdictions (c'est accélérer la tendance actuelle et permettre d'accélérer l'insonorisation des logements).

2) en réduisant les vols en transit, via des taxes de service de transit.

- Interdire les avions bruyants (imposer une marge de bruit très supérieure à 13)

- Réduire les créneaux de nuit (entre 22h et 6h)

- Appliquer les taxes sur le kérosène (pour une concurrence loyale entre transports et intégrer les externalités négatives=

- Mettre en place des descentes douces sans palier.

Projet de modification de la limite environnementale de 17 tonnes de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Le projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles sur l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a été rappelé sachant qu'il faut comprendre qu'il correspond à la volonté de ADP d'augmenter l'aviation d'affaire.

L'activité de l'aérodrome est actuellement régie par des notes DGAC de 1980 et 1986:

Masse au décollage limitée à 17 T ; Nombre sièges limité à 25 ; Exploitation lignes régulières autorisée ; Activité hélicoptère autorisée aux basés ; Activité de nuit autorisée.

Charte du PNR

Il est rappelé que lors de la CCE octobre 2005, le dossier enquête publique PEB 2005 a été complété d'un paragraphe repris dans Charte du PNR: dans l'article 8.4 « réduire les nuisances générées par les aérodromes »

De plus, la réglementation actuelle limite à 17 tonnes le poids des avions pouvant opérer sur cet aérodrome. Conformément au vœu de la CCE, une modification de cette limite ne pourra intervenir, en fonction d'impératifs économiques du bassin de Cergy-Pontoise et à l'initiative des acteurs politiques locaux, que sur décision du Ministre en charge des transports, après consultation des responsables politiques et socio-économiques, après recherche d'un consensus et après avis de la CCE.

Il faut noter que c'est à l'initiative des acteurs politiques locaux qu'une modification est envisageable.

Lobbying d'ADP

Lors du salon Paris Air Expo de juin 2016, le PDG d'ADP a fait part de ses remerciements à la DGAC pour l'aide au lobbying pour remettre en place un point de passage frontalier à Pontoise / Cormeilles en Vexin, afin de pouvoir accepter le trafic aviation d'affaire de tous pays. (actuellement limité aux pays de l'union européenne Schengen).

Auprès de l'ACNUSA (Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires) :

ACNUSA propose dans son rapport d'activité 2016, en référence à Cannes – Mandelieu, de modifier (à la demande de ADP) la limitation 17T par une limitation du niveau sonore.

Ce que veulent les riverains :

Activité et nuisances

- Que les nuisances sonores n'augmentent pas, voire soient réduites, d'où le travail mené pour réduire les nuisances sonores de l'aviation légère.

Connaître les nuisances actuelles: point zéro

- Pour connaître l'évolution des nuisances de l'aviation d'affaire, il faut déjà connaître la situation initiale.
- Il faut mesurer les nuisances de l'aviation d'affaire (commerciale et autre) sur une période significative afin de connaître le niveau de bruit actuel global et par type d'appareil et ainsi permettre une comparaison avec une situation future.
- La Dirap demande à faire ces mesures en parallèle avec ADP avec ses stations de mesure de bruit.

Nuisances des avions futurs

- Connaître le bruit émis par les avions futurs proposés, en situation locale (mesuré par stations de mesure de bruit) et les valeurs des caractéristiques de bruit (définissant la « Marge »)
- Connaître les dispositions prévues pour faire respecter la limite.
- Fixer une limite de bruit aux turbopropulseurs basée sur les mesures locales
Ou, si pas envisageable, Interdire les turbopropulseurs

Activité de nuit

- Que l'activité d'affaire soit réglementairement interdite la nuit.

Activité et pollution

- Connaître les dispositions prises pour éviter la pollution (données par type d'appareil).

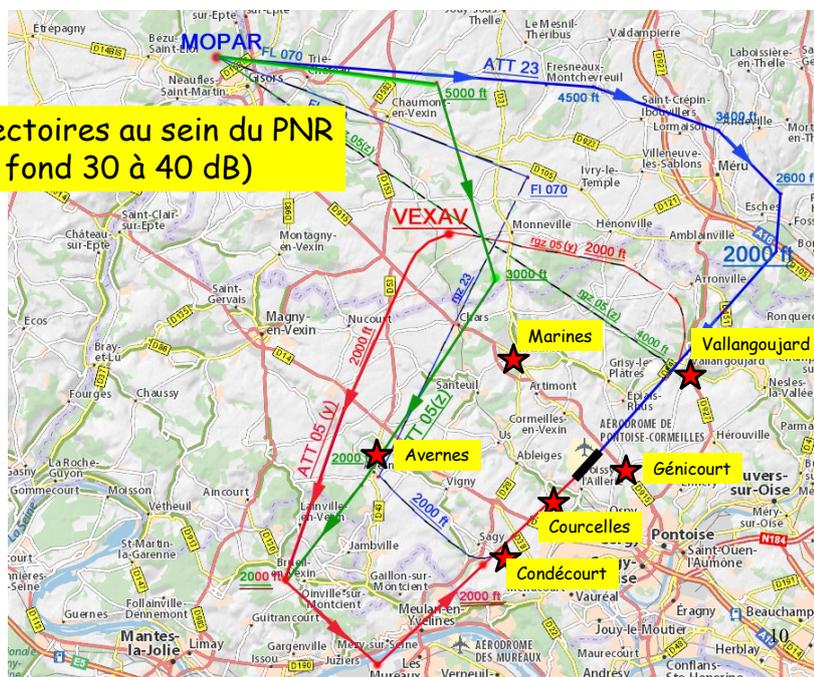
Les trajectoires d'approche

Elles suivront en majorité les trajectoires GNSS (guidées par GPS) au sein du PNR dont le bruit de fond est faible (de 30 à 40 dB) à une hauteur inférieure à 600 mètre.



Les trajectoires d'approche

Des trajectoires au sein du PNR (bruit de fond 30 à 40 dB)



Une présentation animée de simulation des trajectoires a été présentée lors de l'AG (disponible site dirap.org).

Mesure du bruit

Présentation des résultats 2018: 2 stations de mesure actives, de façon partielle sur l'année.

Village	Nombre de survols trop bruyants (y compris vols de Roissy)
Courcelles	NS matériel à remplacer en 2019
Ableiges	9 900
Epiais Rhus	ND
Us	10 700
	Extrapolation annuelle des mesures réalisées (dont avions de Roissy)

Les graphiques présentant des résultats ont été commentés, en décomposant les mesures par mois (Voir détail de présentation AG 2019 sur site dirap.org).

Les mouvements se répartissent de façon quasi uniforme sur tous les jours de la semaine.

Les résultats 2018 indiquent que les survols trop bruyants sont en diminution mais que les trajectoires à proximité de US ne sont pas toujours respectées, impliquant une augmentation du bruit (et diminution sur Ableiges).

Les actions permettant de mieux maîtriser les vols sur les circuits doivent être accentuées (repérage et sanction pour vols en écart flagrant...) ce qui sera porté par la DIRAP en comité permanent de la CCE.

Carte pédagogique et carte VAC

La carte VAC, disponible pour TOUS les pilotes, a été complétée par un repère représentant les serres de Puiseux. Celui-ci doit néanmoins être amélioré en visibilité.

Conclusion

ADP a lancé une concertation sur le projet de Terminal T4 à Roissy sur 480 communes. Ce projet envisage une augmentation de 80 % du nombre de passagers et de 40 % du nombre de survols, dont sur le territoire du Vexin et des villes limitrophe, aggravant les nuisances ressenties par les populations.

Si la concertation doit permettre d'améliorer le projet, il est IMPERATIF que chacun exprime son avis et ses demandes de modifications du projet avant le 12 mai 2019.

L'année 2019 verra (normalement) ADP préciser son projet d'augmentation de l'aviation d'affaire sur l'aérodrome Pontoise/Cormeilles en Vexin, ceci dans le contexte de sa privatisation dont certains craignent les incidences sur les trafics des aérodromes (optimisation économique).

La Vigilance des associations et des Elu(e)s doit rester de mise lors des discussions sur ce projet.

Même si il est présenté comme une amélioration des critères permettant de maîtriser les nuisances des avions, il envisage une augmentation d'activité aviation d'affaire sans limite réglementaire. Le cadre réglementaire et les moyens pour éviter l'accroissement des nuisances ne sont pas définis.

La mobilisation des populations et des élu(e)s sera déterminante pour éviter que le projet porte atteinte à la santé et au cadre de vie des populations.

La DIRAP remercie la population et les élus pour leur soutien passé et futur.

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Le Président

Le Secrétaire



BULLETIN D'ADHESION

Nom:

Prénom :.....

Adresse:.....

Téléphone :.....

E mail :.....

MONTANT DE LA COTISATION : 10 € (5€ étudiant), 30 € Associations
par chèque à l'adresse : DIRAP-Rosine BUTEUX 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?:

Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?:

COUPON A CONSERVER PAR L'ADHERENT : ADHESION DIRAP 2018

NOM :

PRENOM :

Cotisation :

par chèque N°:-----
